

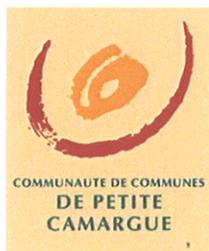
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin
Le Cailar - Vauvert

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS

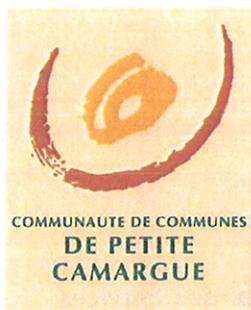
(N°2014-1 – 1^{er} semestre 2014)



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
TABLE DES MATIERES
DELIBERATIONS
(N°2014-1 - 1^{er} semestre 2014)**

DATES CONSEILS DE COMMUNAUTE	N° DELIBERATIONS	INTITULE DELIBERATIONS
CC du 12/02/2014	2014/02/01	Modification du tableau des effectifs permanents de l'EPCI
	2014/02/02	Adoption du règlement de formation de la Communauté de Communes
	2014/02/03	Dissolution comptable du Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques de Vauvert
	2014/02/04	ZAC Côté Soleil – Convention de participation financière avec un propriétaire de la Zone Sud de la ZAC
	2014/02/05	ZAC Côté Soleil : Modification du Cahier des Charges de Cession de Terrain comprenant l'annexe des prescriptions architecturales et paysagères
CC du 14/04/2014	2014/02/06	Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 pour la sécurisation de diverses routes du territoire
	2014/02/07	Rapport annuel 2012-2013 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
	2014/02/08	Fixation des tarifs du stage de jazz pour l'année 2014
	2014/02/09	Demande de la subvention annuelle de fonctionnement auprès du Conseil Général pour l'Ecole Intercommunale de Musique de Petite Camargue
	2014/04/10	Election à la Présidence de la Communauté de Communes
CC du 29/04/14	2014/04/11	Composition du Bureau Communautaire : Fixation du nombre de Vice-Présidents et Membres délégués
	2014/04/12	Election des Vice-Présidents
	2014/04/13	Election des Membres délégués au Bureau Communautaire
	2014/04/14	Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat
	2014/04/15	Adoption du Compte de Gestion 2013
	2014/04/16	Adoption du Compte Administratif 2013
	2014/04/17	Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Principal
	2014/04/18	Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)
	2014/04/19	Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Annexe de l'OICI (Opérations Immobilières à Caractère Industriel)
	2014/04/20	Budget Primitif 2014
	2014/04/21	Budget Primitif 2014 – Attribution des subventions aux Associations

	2014/04/22	Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2014
	2014/04/23	Taux de Taxe d'Habitation pour 2014
	2014/04/24	Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2014
	2014/04/25	Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2014
	2014/04/26	Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2014
	2014/04/27	Modification du Tableau des effectifs
	2014/05/28	Commission d'Appel d'Offres : Election des membres
	2014/05/29	Commission de Délégation de Service Public : Election des membres
	2014/05/30	Election des Membres délégués du Conseil de Communauté auprès du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard
	2014/05/31	Election des Membres délégués du Conseil de Communauté auprès du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territorial Sud Gard
	2014/05/32	Election des Membres délégués du Conseil de Communauté auprès du Pays Vidourle Camargue
	2014/05/33	Election des Représentants au sein des Organismes Extérieurs
	2014/06/34	Création des différentes Commissions thématiques communautaires et désignation de leurs membres
	2014/06/35	Comité Technique – Désignation des représentants de la Collectivité
	2014/06/36	Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – Nomination des membres
	2014/06/37	Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
	2014/06/38	Rapport d'Activité 2013 de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Communication
	2014/06/39	Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la CCPC – Communication
	2014/06/40	Service Public d'Assainissement Non Collectif – Rapport Annuel 2013 de la Communauté de Communes de Petite Camargue – Communication
	2014/06/41	Modification du Tableau des Effectifs
	2014/06/42	Port de Plaisance de Gallician – Tarifs alimentation électrique et eau pour les emplacements équipés de sous compteurs individuels
	2014/06/43	Tarifs 2015 – Centre d'hébergement de groupes La Petite Camargue
	2014/06/44	Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèteries et collecte des colonnes à verre – Autorisation de signer les marchés
	2014/06/45	Convention annuelle 2014 d'aide au fonctionnement et à l'animation de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue
CC du 07/05/14		
CC du 11/06/14		



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/01

OBJET

Modification du tableau des effectifs permanents de l'EPCI

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Madame Reine BOUVIER

EXPOSE

Une modification du tableau des effectifs permanents de l'EPCI s'impose pour les raisons suivantes :

Suite au départ du Directeur Territorial détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (20/40 000 habitants) instauré par délibération N°2001/12/10 du 11 décembre 2001, il convient de prévoir au tableau un emploi d'Attaché Principal afin d'organiser la mobilité de son remplaçant. Le titulaire de ce poste sera en effet appelé à être simultanément détaché sur ledit emploi fonctionnel.

Il est nécessaire, compte tenu du nombre des inscriptions des usagers de l'Ecole de Musique de pérenniser deux emplois d'Adjoints d'animation de seconde classe à temps complet, destinés à encadrer des activités musicales auprès des jeunes.

Deux emplois à temps non complet méritent d'être modifiés, du fait de l'évolution de l'activité, en postes à temps complet : un Adjoint Technique en cuisine et un Adjoint Administratif qui intervient aujourd'hui sur pas moins de trois sites.

Il est enfin proposé d'offrir à deux emplois d'avenir l'accès à l'emploi titulaire sur un poste d'Adjoint Technique Territorial.

PROPOSITION

Dès lors, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur ces propositions afin de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de l'établissement à la date du 1^{er} mars 2014, comme suit :

CREATION DE POSTES			
SERVICE/EMPLOI	GRADE AUTORISE	Nombre	N° poste
Direction Générale	Attaché Principal	1	135/14
Ecole de Musique Participation aux activités musicales	Adjoint d'Animation territorial de 2 ^{ème} classe	2	136/14 et 137/14
Environnement	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	1	138/14
Centre d'Hébergement	Adjoint Technique territorial de 2 ^{ème} classe	1	139/14

MODIFICATION DE POSTES
(Extension de postes à temps non complet en postes à plein temps)

SERVICE/EMPLOI	GRADE AUTORISE	Ancienne durée hebdo.	N° Poste
Restauration scolaire Aide cuisinier	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	30h00	125/11
Restauration scolaire	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	17h30	22/02
Ressources Humaines & cuisine	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	17h30	122/11

Les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour 2014 et les années suivantes.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

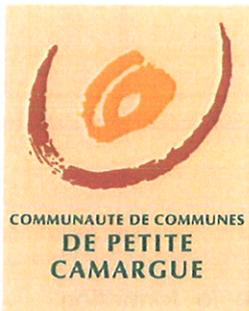
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/02

OBJET

Adoption du règlement de formation de la Communauté de Communes

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert MUR

EXPOSE

La loi du 19 février 2007 modifie la loi du 12 juillet 1984 en instituant le principe de la formation professionnelle tout au long de la vie dans la fonction publique territoriale.

Cette réforme apporte principalement un nouveau modèle de formation : le concept de formations obligatoires et facultatives, l'individualisation des parcours de formation, la reconnaissance des savoirs et de l'expérience permettant d'obtenir une dispense de tout ou partie des formations obligatoires, l'instauration du Droit Individuel à la Formation (DIF), la mise en place d'actions de lutte contre l'illettrisme, les formations personnelles : VAE, bilans de compétence, congé de formation.

L'article 7 de la loi du 19 février 2007 demande aux collectivités de mettre en place un plan de formation (actuellement en cours de finalisation) annuel ou pluriannuel. Cette démarche permet de formaliser et de planifier la prise en compte des besoins de formation des agents en lien avec ceux de la collectivité.

Les modalités de mise en œuvre du plan de formation sont regroupées dans un document unique : le règlement de formation. Celui-ci consigne de manière synthétique les dispositifs légaux et réglementaires régissant les droits et les devoirs des agents en matière de formation, ainsi que les règles et les conditions d'accès à la formation, propres à la collectivité.

Ce document sera mis à disposition dans chaque service afin de le rendre accessible à tous les agents.

Il a été présenté et a recueilli un avis favorable en Commission « Emploi/Formation professionnelle » le 28/11/2013, ainsi qu'en Comité Technique Paritaire le 19/12/2013.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'adopter le règlement de formation comme figurant en annexe.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/03/14

- sa publication le 19/03/14

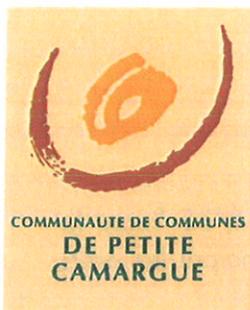
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 19/03/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/03

OBJET

**Dissolution comptable du Budget Annexe du Parc
d'Activités Economiques de Vauvert**

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Madame Reine BOUVIER

EXPOSE

En date du 4 avril 2012, le Conseil de Communauté a adopté la délibération N°2012/04/35 fixant la clôture du Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques en transférant sur le Budget Principal les prêts supportés jusque là par le Budget Annexe.

Ce budget, créé en 2005, avait pour vocation de supporter les dépenses liées à la requalification et à l'extension de la ZAE de Vauvert.

Pour constater définitivement, **d'un point de vue comptable**, l'achèvement de l'opération, la DGFIP nous demande de passer des écritures à la fois sur le Budget Annexe et sur le Budget Principal comme indiqué ci-dessous :

- Les opérations sur le Budget Annexe

Récapitulatif du budget réalisé :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
001 Déficit 2011	69 973.23		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	462 789.92	3355 Travaux en cours	4 457 388.06
1641 Emprunt	3 924 624.91		
Total	4 457 388.06		4 457 388.06

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
7133 Travaux en cours	4 457 388.06	002 Excédent 2011	279 534.38
605 Achat de matériel, travaux	1 268 007.81	758 FCTVA	670 924.02
673 Charges exceptionnelles	42 827.19	7788 Autres produits exceptionnels	462 789.92
		7015 Terrains aménagés	4 354 974.74
Total	5 768 223.06		5 768 223.06

Ecritures à passer

- Mandat au compte « 1068 » de 462 789.92 € et titre au « 7788 » pour un montant identique
- Mandat au compte « 7133 » et titre au « 3355 » pour un même montant de 4 457 388.06€
- Mandats aux comptes « 605 » et « 673 » - Total de 1 310 835.00€ - et titre au « 4091 Avances sur commandes » pour un montant identique
- Titre au « 758 » d'un montant de 670 924.02€

- Et les écritures sur le Budget Principal en réception des éléments du Budget Annexe

- Mandat au compte 2128 « Aménagement de terrains » (pour solder le 7015 du Budget Annexe)
- Titre au 1641 sur le Budget Principal (mandat au 1641 sur le Budget Annexe).

Finalement le solde du compte de liaison entre le Budget Principal et le Budget Annexe sera nul.

PROPOSITION

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les écritures comptables de dissolution du Budget Annexe.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER

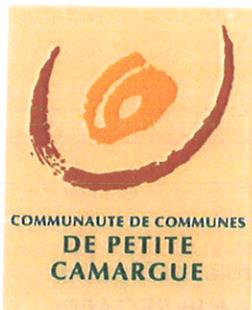


Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14
- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14
La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/04

OBJET

ZAC Côté Soleil - Convention de participation financière avec un propriétaire de la Zone Sud de la ZAC

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard GAYAUD

EXPOSE

Madame la Présidente rappelle la création de la ZAC Coté Soleil.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 26 octobre 2005, déposée au contrôle de légalité le 9 novembre 2005, la Communauté de Communes de Petite Camargue a décidé de confier à la SEGARD l'aménagement de la zone d'activités à vocation économique et commerciale « Côté Soleil » sur la commune de Vauvert.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics de la zone ont été approuvés, conformément aux articles R. 311-7 et R. 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Le périmètre de la ZAC est exclu du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

Un protocole d'accord en date du 29 avril 2009 a été signé entre la Communauté de Communes de Petite Camargue, la SEGARD et les 4 propriétaires (Consorts DUGUET, Madame RIOS, Monsieur LOMBARDI et les Consorts VOLPELLIERE) de la pointe sud de la ZAC « Côté Soleil » les excluant par la non acquisition de leurs terrains dans le cadre de la réalisation de ladite ZAC. Ce protocole prévoyait des obligations à la charge de la Communauté de Communes de Petite Camargue et de la SEGARD. En contrepartie, les propriétaires avaient pour obligation :

- Le désistement et l'engagement à renoncer à tout contentieux,
- La renonciation aux droits de délaissement,
- L'acceptation de la desserte des terrains de la pointe Sud.

Madame RIOS projette de construire sur son terrain (objet du protocole ci avant relaté) environ 114 mètres carrés de surface de plancher. Ce projet immobilier se raccordera à certains équipements de la ZAC.

Pour cela, il a été décidé de la faire participer proportionnellement au coût de certains équipements de la zone qui vont lui profiter par le biais d'une convention de participation.

Conformément à l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme, le terrain concerné par le projet n'ayant pas fait l'objet d'une cession par l'aménageur, il convient de passer une convention entre la SEGARD et le constructeur précisant les conditions dans lesquelles celui-ci participe au coût d'équipement de la zone. La convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire.

En effet, l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme dispose dans son dernier alinéa que « lorsqu'une construction est édifiée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone, une convention conclue entre la commune ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et le constructeur précise les conditions dans lesquelles celui-ci participe au coût d'équipement de la zone. La convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire ou de lotir. ». Comme précité, le périmètre de la ZAC comprend des terrains dont l'acquisition n'a pas été réalisée et ont fait l'objet d'un accord spécifique. Ces terrains dont l'acquisition est exclue vont bénéficier de certains équipements d'infrastructure mis en place par l'aménageur.

Le montant de la participation exigée a été déterminé dans le respect du principe d'égalité des constructeurs devant les charges publiques. Cette participation sera applicable à toute construction autorisée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par la SEGARD, aménageur de la zone. Le concessionnaire sera chargé de préparer et négocier lesdites conventions de participation.

La Communauté de Communes s'engage à préciser dans la convention de participation du constructeur le principe du versement direct de cette participation à l'opération de la ZAC au concessionnaire.

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre au point une convention relative à cette opération de construction initiée par Madame CURATI / RIOS. Cette convention a donc pour objet de déterminer le montant et les modalités de paiement de la participation du constructeur au coût de certains équipements publics de la zone, profitant aux futurs usagers et habitants de la construction projetée.

Le montant de la participation de Madame RIOS est ainsi fixé à 36 HT par mètre carré de surface de plancher autorisé par le permis de construire auquel s'ajoutera la TVA au taux actuel de 20 %. Cette participation sera versée directement à l'opération de la ZAC.

PROPOSITION

Vu les articles L.311-1 et suivants, notamment l'article L.311-4, et les articles R.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 09/05/2007 approuvant le dossier de création de la ZAC « Côté Soleil »,

Vu la délibération en date du 9 novembre 2005 attribuant la concession d'aménagement à la SEGARD,

Vu la délibération en date du 13 février 2008 approuvant le dossier de réalisation ainsi que le projet de programme des équipements publics de la ZAC,

Vu le projet de convention de participation,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

ARTICLE 1

- d'approuver la convention fixant les conditions de participation financière des constructeurs au coût des équipements de la ZAC « Côté Soleil » pour le programme de construction envisagé sur la parcelle, propriété de Madame CURATI /RIOS.

ARTICLE 2

- de fixer à 36 € HT par mètre carré de surface de plancher autorisé par le permis de construire, le montant de la participation auquel s'ajoutera la TVA au taux actuel de 20 % due par Madame RIOS, sera versée à la SEGARD en qualité d'aménageur pour l'opération de la ZAC Côté Soleil.

ARTICLE 3

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec Madame CURATI/RIOS et la SEGARD.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/05

OBJET

ZAC Côté Soleil : Modification du Cahier des Charges de Cession de Terrain comprenant l'annexe des prescriptions architecturales et paysagères

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard GAYAUD

EXPOSE

Par délibération du 22 Août 2013, la Communauté de Communes approuve la cession du lot 23 de la Zac Côté Soleil.

Lors du dépôt de la demande de permis de construire, il apparaît que les contraintes imposées par le Cahier des Charges de Cession de Terrain, associées à la configuration géométrique du lot 23 ne permettent pas la réalisation du projet de M. DAMIAO. En effet, les contraintes d'implantation, à l'origine rédigées au profit des terrains situés sur le Nord de la Zac sont défavorables au projet.

Par suite, Madame la Présidente propose que le Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales du dossier de réalisation de la ZAC soit amendé afin de permettre à Monsieur DAMIAO de construire son école de danse sur le lot nouvellement créé.

Aussi, le document est modifié de telle sorte qu'un secteur spécifique est créé, la zone B1, dans laquelle le recul minimum par rapport aux voies est porté à 3 m.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 26 octobre 2005 où le Conseil de Communauté a décidé de lancer un projet d'aménagement sous forme de ZAC sur la Commune de VAUVERT,

Vu la convention publique d'aménagement approuvée le 25 novembre 2005 et déposée en Préfecture le 30 novembre 2005,

Vu la délibération en date du 9 mai 2007 où le Conseil de Communauté, au vu du bilan favorable de la concertation, a créé la Zone d'Aménagement Concerté Côté Soleil,

Vu la délibération en date du 27 mai 2009 approuvant le dossier de réalisation,

Vu la délibération du 23 juin 2010 approuvant le Cahier des Charges de Cession de Terrain comprenant notamment le Cahier des Charges des prescriptions architecturales et paysagères,

Vu la délibération du 1^{er} mars 2010 approuvant le PLU,

Vu la séance du Conseil de Communauté en date du 22 août 2013 approuvant la cession au profit de M. DAMIAO du lot 23 de la ZAC Côté soleil,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le rajout d'un sous-secteur B1 au Cahier des Charges des prescriptions architecturales et paysagères tel qu'annexé.

- de préciser que les autres prescriptions restent inchangées.

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- d'informer et autoriser la SEGARD, en qualité d'aménageur, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et les actes idoines.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat ou d'un recours gracieux auprès de la personne publique. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/06

OBJET

Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 pour la sécurisation de diverses routes du territoire

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LÉBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Alain DUPONT

EXPOSE

La Communauté de Communes de Petite Camargue gère et entretient soixante treize kilomètres de voiries et chemins dans le cadre de ses compétences transférées. Des travaux de réfection, amélioration, sécurisation pour un montant de deux cents mille Euros, pris sur le budget d'investissement sont réalisés annuellement.

Le projet porte sur les voies intercommunales dites : Chemin vieux de Saint Gilles, Chemin du Bois de Beck et Chemin du Mas des Mourgues (Vauvert), Chemin Long du Chemin de Fer (Beauvoisin), Route de Beauvoisin (Aubord et Beauvoisin), Chemin de Saint Gilles (Le Cailar).

Ces voies, très circulées et accidentogènes, nécessitent des renforcements de rive, reprofilages, sécurisations, renforcements des surfaces de roulement ainsi qu'une amélioration globale de l'adhérence.

Le montant total de ces opérations a été estimé 201 421 Euros HT.

Conformément aux dispositions des articles L.2334-32 à L.2334-33 et R.2334-35 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux, le projet pourrait en bénéficier au titre des opérations prioritaires «Sécurisation des voiries».

Il paraît important de déposer un dossier de demande de DETR 2014 auprès des Services Préfectoraux afin de permettre la sécurisation de diverses routes sur le territoire.

PROPOSITION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2334-32 à L.2334-33 et R.2334-19 à R.2334-35,

- Vu l'appel à projets de Monsieur le Préfet du Gard en date du 31 janvier 2014,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **DE CONFIRMER** son intention de sécuriser les voies de : Chemin vieux de Saint Gilles, Chemin du Bois de Beck et Chemin du Mas des Mourgues (Vauvert), Chemin Long du Chemin de Fer (Beauvoisin), Route de Beauvoisin (Aubord et Beauvoisin), Chemin de Saint Gilles (Le Cailar).

- **DE SOLLICITER** le bénéfice de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 40% de la valeur des travaux soit 80 568,40 € pour un coût de travaux de 201 421 € HT, soit 241 705,20 € TTC.

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Autofinancement	161 136,80 Euros (dont 40 284,20 Euros de TVA)
-----------------	--

DETR	80 568,40 Euros (40% du HT)
------	-----------------------------

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2014/02/07

OBJET

Rapport annuel 2012-2013 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHASSANG

EXPOSE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, dans ses dispositions codifiées à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que, dans les intercommunalités de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire, il est créé une Commission pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées, composée notamment de représentants de la Collectivité, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette Commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne du déplacement. Elle doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil de Communauté et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport annuel est transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 25 novembre 2009, la Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées de la Communauté de Communes de Petite Camargue a été créée, conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission intercommunale d'accessibilité a été installée en juin 2012.

Cette Commission a pour missions de :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur l'ensemble des communes,
- Présenter un rapport annuel au Conseil de Communauté comportant toutes propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant,
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La Commission a également vocation à traiter des questions d'accessibilité touchant aux domaines de compétences de la Communauté de Communes de Petite Camargue, à savoir, les équipements culturels et la voirie d'intérêt communautaire.

Le premier rapport annuel de la Commission présente donc ses activités sur 2012 et 2013.

Présentation du rapport annuel 2012-2013 de la Commission

Le rapport récapitule et évalue les actions et les travaux menés en concertation étroite avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. Durant l'année 2013, cette collaboration a abouti à l'élaboration et la réalisation de diagnostics des bâtiments et de la voirie.

→ Année 2012

- Installation de la Commission
- Débats sur les projets et méthodes d'actions

→ Année 2013

- Présentation des actions réalisées (CFPPA, Travaux à Gallician)
- Présentation des projets (Centre d'Hébergement, Cantine d'Aimargues, Halte-Nautique, Berges du Port, diagnostic au siège de la CCPC)

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'adopter le rapport annuel 2012-2013 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Communauté de Communes de Petite Camargue ci-annexé.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,



Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

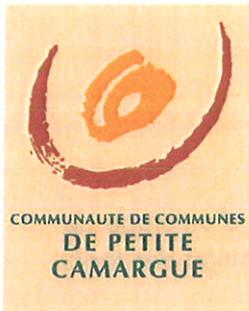
- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/08

OBJET

Fixation des tarifs du stage de jazz pour l'année 2014

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Manuel GABARRI

EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation par l'Ecole Intercommunale de Musique de Petite Camargue d'un stage de jazz, du 7 au 13 juillet 2014, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la définition des tarifs qui seront appliqués aux stagiaires désirant y participer.

<u>Proposition des tarifs de stages</u>	<u>Rappel Tarifs 2013</u>	<u>Tarifs 2014</u>
- Stage de jazz	408 €	409 €
- Stage de jazz + repas de midi	496 €	497 €
- Stage de jazz + pension complète chambre 2 ou 3 lits	658 €	659 €
- Stage de jazz + pension complète chambre individuelle	692 €	693 €
- Acompte de réservation au stage de jazz	150 €	150 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 27 Janvier 2014,
- d'adopter la proposition de tarifs 2014 du rapporteur telle que définie ci-dessus,

Les recettes seront inscrites au budget chapitre 70 – Compte 7062.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Reine BOUVIER



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/02/14

- sa publication le 19/02/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 19/02/14

La Présidente, Reine BOUVIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/02/09

OBJET

**Demande de la subvention annuelle de fonctionnement
auprès du Conseil Général pour l'École
Intercommunale de Musique de Petite Camargue**

Séance du 12 Février 2014

Date de convocation : 5 Février 2014

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille quatorze, le douze février, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Madame Reine BOUVIER, Présidente en exercice.

Présents

Bernard CHASSANG - Gérard GAYAUD – Alain DUPONT – André BRUNDU – Manuel GABARRI – Jean-Pierre SAUREL – Franck FLORENT – Alain GRANDRY – André MEGIAS – René BELIN - Renée BROYE – Mylène CAYZAC - Jean-Pierre GUSAI - Bernard LAFUMAT – Paul LAPORTE - Didier LEBOIS – Jean-Claude LOMBARD – Giovanni MATINI – Odile MORITZ – Hubert MUR – Christelle ROUX –

Absents ayant donné procuration

Jean-Paul FRANC a donné pouvoir à André MEGIAS
Alain MARTIN a donné pouvoir à André BRUNDU
Françoise MEYNADIER a donné pouvoir à Paul LAPORTE
Alain VELASQUEZ a donné pouvoir à Alain DUPONT
Claude MONTIALOUX a donné pouvoir à Jean-Pierre SAUREL
Sylvain BLANC a donné pouvoir à Franck FLORENT
Joëlle CACHIA-MORENO a donné pouvoir à Gérard GAYAUD
Christian CUVIER a donné pouvoir à Odile MORITZ
Paule MARCAIRE a donné pouvoir à Jean-Pierre GUSAI
Rémy VALLET a donné pouvoir à Bernard CHASSANG

Absents Excusés

Jean-Sylvain DE POTTER - Nathalie SALELLE – Vanessa MARGAROT – Stéphanie BARRE-RATTO – Christine THEUIL -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Renée BROYE a été désignée.

RAPPORTEUR : Monsieur Manuel GABARRI

EXPOSE

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques du Gard et, conformément aux nouvelles dispositions de demandes de subventions du Conseil Général, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'octroi d'une aide départementale de 43 000 Euros pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique en 2014.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 27 Janvier 2014,
- D'autoriser la Communauté de Communes de Petite Camargue à percevoir une subvention de 43 000 Euros dans le cadre du budget de fonctionnement de son Ecole Intercommunale de Musique en 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Reine BOUVIER

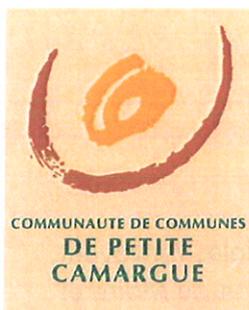


Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 19/03/14

- sa publication le 19/03/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 19/03/14

La Présidente, Reine BOUVIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/10

OBJET

Election à la Présidence de la Communauté de Communes

Séance du 14 Avril 2014

Date de convocation : 7 Avril 2014

Membres en exercice : 37

36 présents – 37 votants

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André MEGIAS, Doyen d'âge.

Présents

AIRAL William – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Pierre-Philippe CARPENTIER - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Jean-Paul FRANC - Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Mickaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN - Jean-Louis MEIZONNET - Elisabeth MICHALSKI - Bruno PASCAL - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absente ayant donné procuration

- Christiane BARTHES a donné pouvoir à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Arthur EDWARDS, benjamin de l'assemblée, a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur André MEGIAS

EXPOSE

En application des articles L.5211-2 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à l'élection du Maire et des Adjoints, l'élection du Président, dont la mention figurait sur la convocation, se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil de Communauté.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L.5211-9 dudit code prévoit que les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation du Conseil de Communauté et jusqu'à l'élection du Président.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à l'élection du Président dans les conditions précitées ; Mesdames Françoise DAVENEL, Annick CHOPARD, Messieurs Didier LEBOIS, Michaël MANEN assurant les fonctions d'assesseurs.

Les candidatures suivantes sont déclarées :

- Madame Katy GUYOT
- Monsieur Jean-Paul FRANC

Premier tour de scrutin - résultats du dépouillement

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 37 |
| - Nombre de bulletins nuls : | 0 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 37 |
| - Majorité absolue : | 19 |

Ont obtenu :

- Madame Katy GUYOT : 16 voix
- Monsieur Jean-Paul FRANC : 21 voix

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE

De déclarer Monsieur Jean-Paul FRANC, élu Président de la Communauté de Communes de Petite Camargue, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 18/04/14

- sa publication le 18/04/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 18/04/14

Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2014/04/11

OBJET

Composition du Bureau Communautaire : Fixation du nombre de Vice-Présidents et Membres délégués

Séance du 14 Avril 2014
Date de convocation : 7 Avril 2014
Membres en exercice : 37
36 présents – 37 votants

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

AIRAL William – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Pierre-Philippe CARPENTIER - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Mickaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Elisabeth MICHALSKI - Bruno PASCAL - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absente ayant donné procuration

- Christiane BARTHES a donné pouvoir à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Arthur EDWARDS, benjamin de l'assemblée, a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Les statuts de la Communauté de Communes de Petite Camargue, adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux des cinq collectivités adhérentes en date du 26 octobre 2001, prévoient en leurs articles 11 et 12, la composition et le mode de désignation du Bureau Communautaire.

Ce Bureau Communautaire est composé d'un Président, de onze Vice-Présidents ainsi que de trois autres membres délégués.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif de l'assemblée délibérante, sous réserve de l'accord de la majorité des deux tiers de celle-ci.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté,

- Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire ministérielle NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014 relative aux mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à la suite du renouvellement général,
- Considérant le principe de la hiérarchie des normes juridiques,

de délibérer afin de se prononcer sur la composition du Bureau Communautaire, proposée comme suit :

Répartition nombre de Vice-Présidents

- Aimargues : 2
- Aubord : 2
- Beauvoisin : 2
- Le Cailar : 2
- Vauvert : 3

Répartition nombre de Membres délégués

- Aimargues : 2
- Vauvert : 1

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du Rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 18/04/14
- sa publication le 18/04/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 18/04/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe MAUGY', written over the printed name.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/12



OBJET **Election des Vice-Présidents**

Séance du 14 Avril 2014
Date de convocation : 7 Avril 2014
Membres en exercice : 37
36 présents – 37 votants

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

AIRAL William – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Pierre-Philippe CARPENTIER - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Jean DENAT - Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Laurence EMMANUELLI - Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Katy GUYOT - Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Mickaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Elisabeth MICHALSKI - Bruno PASCAL - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absente ayant donné procuration

- Christiane BARTHES a donné pouvoir à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Arthur EDWARDS, benjamin de l'assemblée, a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Par délibération précédente, l'assemblée communautaire a fixé le nombre de Vice-Présidents.

L'élection des Vice-Présidents, conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, se déroule au scrutin secret, uninominal.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste.

Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.5211-2 rendant applicable aux membres du Bureau des EPCI les dispositions relatives au Maire et aux Adjoints,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Il est demandé à l'assemblée de procéder à l'élection des Vice-Présidents dans les conditions précitées ; Mesdames Françoise DAVENEL, Annick CHOPARD, Messieurs Didier LEBOIS, Michaël MANEN assurant les fonctions d'assesseurs.

DECISION

Vu les résultats du scrutin suivants :

Sièges à pourvoir	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Ont obtenu
Commune AIMARGUES 1 ^{er} Vice-Président	Marie PASQUET	37	3	34	18	Marie PASQUET 34 Voix
Commune AIMARGUES 2 ^{ème} Vice-Président	Alain DUPONT	37	2	35	18	Alain DUPONT 35 Voix

Commune AUBORD 1 ^{er} Vice- Président	André BRUNDU	37	6	31	16	André BRUNDU 31 Voix
Commune AUBORD 2 ^{ème} Vice- Président	Didier LEBOIS Pierre-Philippe CARPENTIER	37	0	37	19	Didier LEBOIS 31 Voix Pierre-Philippe CARPENTIER 6 Voix
Commune BEAUVOISIN 1 ^{er} Vice- Président	Guy SCHRAMM	37	1	36	19	Guy SCHRAMM 36 Voix
Commune BEAUVOISIN 2 ^{ème} Vice- Président	Christophe TICHET	37	5	32	17	Christophe TICHET 32 Voix
Commune LE CAILAR 1 ^{er} Vice- Président	Joël TENA	37	3	34	18	Joël TENA 34 Voix
Commune LE CAILAR 2 ^{ème} Vice- Président	Alain REBOUL Reine BOUVIER	37	0	37	19	Alain REBOUL 26 Voix Reine BOUVIER 11 Voix
Commune VAUVERT 1 ^{er} Vice- Président	Katy GUYOT Joëlle CACHIA- MORENO	37	0	37	19	Katy GUYOT 19 Voix Joëlle CACHIA- MORENO 18 Voix
Commune VAUVERT 2 ^{ème} Vice- Président	William AIRAL Jean-Louis MEIZONNET	37	0	37	19	William AIRAL 18 Voix MEIZONNET Jean-Louis 19 Voix

Lors de la suspension de séance intervenue à 23 H 45, les 13 Elus suivants ont décidé de ne pas prendre part à la suite du scrutin et ont quitté la séance : William AIRAL, Annick CHOPARD, Jean DENAT, Marie-José DOUTRES, Laurence EMMANUELLI, Katy GUYOT, Marc JOLIVET, Elisabeth MICHALSKI, Bruno PASCAL, Jean- Noël RIOS, Rodolphe RUBIO, Reine BOUVIER, Manuel GABARRI .

Monsieur René GIMENEZ remplace Madame Annick CHOPARD dans sa fonction d'assesseur.

Sièges à pourvoir	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Ont obtenu
Commune VAUVERT 3è Vice-Président	Joëlle CACHIA-MORENO	24	4	20	11	Joëlle CACHIA-MORENO 20 Voix

Le Conseil de Communauté décide de déclarer élus au premier tour de scrutin :

Marie PASQUET – Alain DUPONT – André BRUNDU – Didier LEBOIS – Guy SCHRAMM – Christophe TICHET – Joël TENA – Alain REBOUL – Katy GUYOT – Jean-Louis MEIZONNET - Joëlle CACHIA-MORENO – Vice-Présidents de la Communauté de Communes de Petite Camargue, ceux-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont immédiatement installés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 18/04/14

- sa publication le 18/04/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 18/04/14

Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/13

OBJET

**Election des Membres délégués au Bureau
Communautaire**

Séance du 14 Avril 2014
Date de convocation : 7 Avril 2014
Membres en exercice : 37
23 présents – 24 votants

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Mickaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN - André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absente ayant donné procuration

- Christiane BARTHES a donné pouvoir à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Arthur EDWARDS, benjamin de l'assemblée, a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Par délibération précédente, l'assemblée a fixé le nombre de membres délégués au Bureau Communautaire, en sus des onze Vice-Présidents, à trois autres membres au sens de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection des membres délégués se déroule au scrutin secret, uninominal. Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres au Bureau.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Il est demandé à l'assemblée de procéder à l'élection des Membres délégués au Bureau Communautaire dans les conditions précitées ; Madame Françoise DAVENEL, Messieurs Didier LEBOIS, Michaël MANEN, René GIMENEZ assurant les fonctions d'assesseurs.

DECISION

Vu les résultats du scrutin suivants :

Sièges à pourvoir	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Ont obtenu
Commune AIMARGUES 1 ^{er} Membre délégué	Caroline BRESCHIT	24	0	24	13	Caroline BRESCHIT 24 Voix
Commune AIMARGUES 2 ^{ème} Membre délégué	André MEGIAS	24	0	24	13	André MEGIAS 24 Voix
Commune AIMARGUES 3 ^{ème} Membre délégué	Gérard GAYAUD	24	4	20	11	Gérard GAYAUD 20 Voix

Le Conseil de Communauté décide de déclarer élus au premier tour de scrutin :

Caroline BRESCHIT – André MEGIAS – Gérard GAYAUD – Membres délégués au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Petite Camargue ; ceux-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et sont immédiatement installés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 18/04/14

- sa publication le 18/04/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 18/04/14

Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. MAUGY', written over the printed name of the Director General of Services.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/14

OBJET

Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

Séance du 14 Avril 2014
Date de convocation : 7 Avril 2014
Membres en exercice : 37
23 présents – 24 votants

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCO.

Présents

Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Mickaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN - André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absente ayant donné procuration

- Christiane BARTHES a donné pouvoir à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Arthur EDWARDS, benjamin de l'assemblée, a été désigné.

EXPOSE

Conformément à l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer à l'effet d'accorder au Président, pour la durée du mandat les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante,

En application de l'article précité, la délégation porterait sur les opérations suivantes et permettrait au Président d'être chargé :

FINANCES

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites suivantes :

- procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) ;

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après : des marges sur index, des indemnités de commissions, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex : contrat long terme renouvelable), la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement ;

- procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Communauté de Communes.

Les avenants pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Communauté de Communes ou à souscrire à partir de l'exercice 2014 ;

- Procéder à toutes opérations de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de la dette de la Communauté de Communes (partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie) ;

2. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel autorisé par le Conseil Communautaire fixé à 1 000 000 € ;

3. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;

4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
5. De décider l'aliénation de gré à gré de mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
6. De signer les conventions relatives aux subventions attribuées par délibération du Conseil de Communauté ;
7. De signer les conventions attribuant des subventions à la Communauté de Communes et sollicitées par le Conseil Communautaire ;
8. De décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 10 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes ;
9. De prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L.2221-5-1 du même Code sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer, à cet effet, les actes nécessaires.

MARCHES PUBLICS

10. De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.

DOMANIAL ET FONCIER

11. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

12. De prendre à bail tous bâtiments, locaux ou terrains pour une durée n'excédant pas douze ans ;

13. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres proposées aux propriétaires, dans le cadre d'une négociation amiable, ou notifiées aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics de la Communauté de Communes ;

15. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, dans les limites fixées par le 7° de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

16. D'exercer, au nom de la Communauté de Communes les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de Communes soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code, dans les limites fixées par le 7^o de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

17. De signer, en cas d'urgence, des compromis de vente ou d'achat de biens immobiliers destinés à faciliter l'installation d'une entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes, afin d'éviter que, faute de réactivité suffisante, l'on puisse laisser échapper une opportunité, et à condition que cette délégation soit usée de façon tout à fait exceptionnelle, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le décret n°86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;

18. De délivrer les permissions de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire.

AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUSES ET D'ASSURANCES

19. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

20. De défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans toutes les actions dirigées contre elle, et notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ; d'intenter au nom de la Communauté de Communes et pour le compte de celle-ci ou celui de ses agents, toute action en justice notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, éventuellement par voie de référé ou en se constituant partie civile, dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou de ses agents l'exige ; de déposer plainte au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, de donner mandat pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes ;

21. De passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

22. De régler ou accepter les indemnisations de sinistre non garantis par les contrats d'assurance ou inférieurs aux montants des franchises ;

23. De régler ou accepter les indemnisations au profit de la Communauté de Communes liées à des actions contentieuses ;

24. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes quelque soit leur montant.

Par délégation, en cas d'absence et d'empêchement, un Vice-Président sera habilité à signer tous actes dans ce cadre.

Les décisions du Président prises en application de la présente délégation pourront être signées par les bénéficiaires de délégations de fonctions ou de signature du Président, telles que prévues par l'article L. 5211-9 du CGCT.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées par le Conseil de Communauté.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 18/04/14

- sa publication le 18/04/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 18/04/14

Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/15

OBJET

Adoption du Compte de Gestion 2013

Séance du 29 Avril 2014

Date de convocation : 22 Avril 2014

Membres en exercice : 37

24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Monsieur le Receveur de la Communauté de Communes a remis, à fin d'approbation par le Conseil de Communauté, le Compte de Gestion de l'exercice 2013 pour les trois budgets communautaires, Budget Principal, Budget Annexe des Opérations Immobilières à Caractère Industriel, et Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Compte de Gestion décrit, pour le Budget Principal et les Budgets annexes, la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 que le comptable est seul à tenir. Il comprend également la situation de l'établissement communautaire, sous forme de bilan à l'entrée et à la clôture de l'exercice.

Il y a lieu tout d'abord de rapprocher les écritures de l'Ordonnateur et du Comptable et de noter que le total des opérations effectuées en 2013 dans le Compte de Gestion est conforme à celui du Compte Administratif concerné. Puis, l'approbation du Compte de Gestion représente le préalable obligatoire du vote du Compte Administratif 2013.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- de donner acte au Comptable de la Communauté de Communes de la présentation du Compte de Gestion 2013 pour le Budget Principal et les Budgets annexes,
- d'approuver le Compte de Gestion 2013 et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant le Compte de Gestion 2013.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MANGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/16

OBJET

Adoption du Compte Administratif 2013

Séance du 29 Avril 2014

Date de convocation : 22 Avril 2014

Membres en exercice : 37

23 présents – 25 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

Conformément à l'article L.1612-12 du C.G.C.T., « La présidence du Conseil, lors des séances consacrées à l'examen du Compte Administratif est confiée à un Président ad'hoc désigné par le Conseil ».

Il est donc procédé à l'élection d'un président de séance pour cette délibération. La candidature de Monsieur André BRUNDU est proposée et adoptée à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Monsieur André BRUNDU

EXPOSE

Le Compte Administratif retrace l'exécution budgétaire d'un exercice.

Le Compte Administratif 2013 du **Budget Principal** détaillé dans le document comptable joint se résume par section comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté 2012	Résultat de clôture 2013
Investissement	4 314 274,60	4 323 023,65	8 749,05	1 018 493,37	1 027 242,42
Fonctionnement	14 248 519,09	16 141 630,75	1 893 111,66	764 156,41	2 657 268,07
TOTAL	18 562 793,69	20 464 654,40	1 901 860,71	1 782 649,78	3 684 510,49

Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe des **Opérations Immobilières à Caractère Industriel**, détaillé dans le document comptable joint se résume par section comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté 2012	Résultat de clôture 2013
Investissement	18 929,63	19 000,00	70,37	0,00	70,37
Fonctionnement	25 368,99	38 991,21	13 622,22	41 276,55	54 898,77
TOTAL	44 298,62	57 991,21	13 692,59	41 276,55	54 969,14

Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe du **Service Public d'Assainissement Non Collectif**, détaillé dans le document comptable joint se résume par section comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013	Résultat reporté 2012	Résultat de clôture 2013
Investissement	2 307,12	2 861,88	554,76	7 323,84	7 878,60
Fonctionnement	35 581,16	41 630,00	6 048,84	699,55	6 748,39
TOTAL	37 888,28	44 491,88	6 603,60	8 023,39	14 626,99

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- 1) De donner acte de la présentation du Compte Administratif 2013 des Budgets Principal et Annexes,
- 2) De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion pour les reports à nouveau, le résultat de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/17

OBJET

Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Principal

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2013 du Budget Principal qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2 657 268,07 Euros, le Président, propose d'affecter une partie de cet excédent soit 1 973 857,63 Euros à la section d'investissement au Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et le solde soit 683 410,44 Euros au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il est rappelé que les crédits correspondants ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/18

OBJET

Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe du S.P.A.N.C. qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de **6 748,39 Euros**, le Président propose de reporter l'intégralité de cet excédent au Compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il est rappelé que les crédits correspondants ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

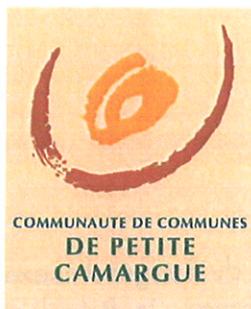
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/19

OBJET

Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'Exercice 2013 – Budget Annexe de l'OICI (Opérations Immobilières à Caractère Industriel)

Séance du 29 Avril 2014

Date de convocation : 22 Avril 2014

Membres en exercice : 37

24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCO.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de l'O.I.C.I. qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de **54 898,77 Euros**, le Président propose d'affecter une partie de cet excédent soit 19 929,63 Euros à la section d'investissement au Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et le solde soit 34 969,14 Euros au Compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Il est rappelé que les crédits correspondants ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/20

OBJET **Budget Primitif 2014**

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Le Budget Primitif principal 2014 qui est soumis à l'approbation du Conseil s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF	Dépenses	Recettes
Investissement	8 630 000,00€	8 630 000,00€
Fonctionnement	16 284 920,42€	16 284 920,42€
TOTAL	24 914 920,42€	24 914 920,42€

Le Budget Annexe 2014 **des Opérations Immobilières à Caractère Industriel (O.I.C.I.)**, soumis à l'approbation du Conseil s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF	Dépenses	Recettes
Investissement	20 000,00€	20 000,00€
Fonctionnement	72 969,14€	72 969,14€
TOTAL	92 969,14€	92 969,14€

Le Budget Annexe 2014 du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, soumis à l'approbation du Conseil s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF	Dépenses	Recettes
Investissement	8 557,62 €	8 557,62 €
Fonctionnement	39 585,00 €	39 585,00€
TOTAL	48 142,62€	48 142,62€

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le Budget Primitif du Budget Principal 2014 tel qu'il figure ci-joint,
- d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2014 des Opérations Immobilières à Caractère Industriel,
- et d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



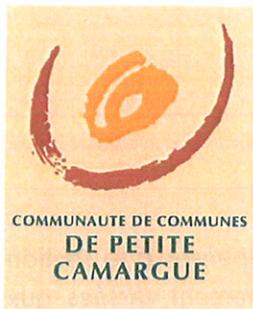
Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/21

OBJET

Budget Primitif 2014 – Attribution des subventions aux Associations

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Le Conseil de Communauté a approuvé le Budget Primitif 2014 et notamment, en dépenses à la section de fonctionnement, chapitre 65, article **6574** relatif aux subventions de fonctionnement versées aux associations un montant de 135 390.00 Euros.

PROPOSITION

- Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,
- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution des subventions figurant dans le tableau joint, étant précisé que les subventions d'un montant supérieur à 23 000,00 Euros doivent faire l'objet d'une convention approuvée par le Conseil de Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un(e) vice-président(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Subvention de fonctionnement	Tourisme	Office de Tourisme		122 190,00
		Tourisme	Fédération régionale des Pays d'accueil touristiques		700,00
6574	Subvention de fonctionnement	Culture	Centre culturel Robert Gourdon (pour l'événement Atout Fil)		6 500,00
6574	Subvention de fonctionnement	Développement local	Gard Initiative		6 000,00

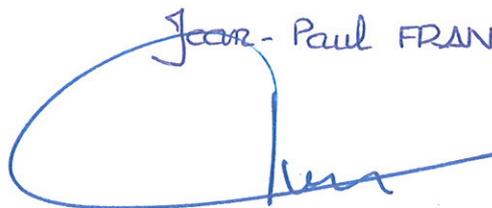
(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Le Président,

Jean-Paul FRANC






EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/22

OBJET

Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2014

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

L'Assemblée est appelée à délibérer sur la fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, régime fiscal adopté par l'EPCI en 2002.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Vu les articles 1520 à 1526 du Code Général des Impôts autorisant les communes à instituer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu l'article 1636 B sexies modifié du Code Général des Impôts donnant compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre pour fixer le taux de cette imposition,

Vu les articles 1609 quater modifié et 1639 A bis du Code Général des Impôts déterminant les modalités de ce vote par les assemblées locales,

Vu la délibération N°2002/10/89 du 14 octobre 2002 décidant la Perception, au profit de la Communauté de Communes, à compter du 1er janvier 2003, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prévue par le Code Général des Impôts,

Vu la délibération N°2002/10/90 du 14 octobre 2002 instituant des zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le lissage des taux décidé en Commission des Finances,

- d'arrêter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicables pour chaque zone en 2014 comme suit :

	Zone 1	Autres zones (2 à 5)
Communes	Aimargues	Aubord/Beauvoisin Le Cailar Vauvert
Taux 2014	12,28%	12,90%

A titre prévisionnel, le produit estimé, inscrit au Budget Primitif 2014 au Compte 7331, est de **2 770 000.00€**.

Ces taux seront portés sur l'état de notification adressé à la Communauté de Communes, par le Préfet du Département du Gard.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

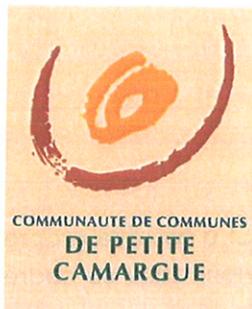
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/23

OBJET

Taux de Taxe d'Habitation pour 2014

Séance du 29 Avril 2014

Date de convocation : 22 Avril 2014

Membres en exercice : 37

24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

AIRAL William – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la Loi de Finances pour 2010 a transféré aux EPCI à fiscalité propre la part de Taxe d'Habitation qui revenait jusqu'alors aux départements et qu'il convient dans ce cadre de délibérer annuellement sur le taux applicable.

Ainsi, le Conseil de Communauté a-t-il délibéré un taux de 10,45 % pour 2011, 2012 et 2013.

Aucun événement intervenu depuis n'étant de nature à remettre en cause ce principe, il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer cette orientation.

PROPOSITION

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer :

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

- Pour le maintien du taux de la Taxe d'habitation à **10,45 %** pour 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/24

OBJET

Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2014

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la Loi de Finances pour 2010 a transféré aux EPCI à fiscalité propre les frais d'assiette et de recouvrement de la part communale de taxe sur le foncier non bâti auparavant perçus par l'État. Il convient dans ce cadre de délibérer annuellement sur le taux applicable.

Ainsi, le Conseil de Communauté a-t-il délibéré un taux de 3,38 % pour 2011, 2012 et 2013.

Aucun événement intervenu depuis n'étant de nature à remettre en cause ce principe, il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer cette orientation.

PROPOSITION

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

- En confirmant le maintien du taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2014 à **3.38 %**.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

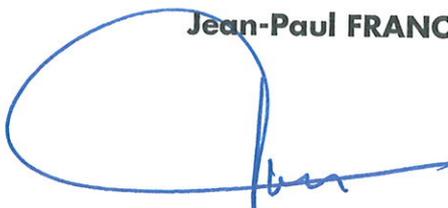
DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/25

OBJET

Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2014

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Suite à la réforme de la fiscalité initiée par la Loi de Finances pour 2010 qui a supprimé la Taxe Professionnelle, il convient de se positionner sur le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2014.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant la volonté des Elus de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages,

- De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à **0,00 %**.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14
- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2014/04/26

OBJET

Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour 2014

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par un nouveau panier de recettes a entraîné une recombinaison de la répartition de la fiscalité directe locale entre les différents niveaux de collectivités.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Petite Camargue a dû adopter un taux de CFE résultant de l'agrégation des anciens taux corrigés de Taxe Professionnelle régionaux, départementaux et intercommunaux.

Ainsi, le Conseil de Communauté a-t-il délibéré un taux de 31,68 % pour 2011, 2012 et 2013.

PROPOSITION

Le Conseil de Communauté est invité à délibérer :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1640 B,

Vu l'avis unanime de la Commission des Finances,

- sur le maintien du taux de Cotisation Foncière des Entreprises à **31,68 %** pour 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/04/27

OBJET

Modification du Tableau des Effectifs

Séance du 29 Avril 2014
Date de convocation : 22 Avril 2014
Membres en exercice : 37
24 présents – 26 votants

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER – Christiane BARTHES - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET - Marie PASQUET - Alain REBOUL - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Pierre-Philippe CARPENTIER a donné procuration à Joëlle CACHIA-MORENO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Reine BOUVIER

Absents

William AIRAL – Annick CHOPARD – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Laurence EMMANUELLI – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – Elisabeth MICHALSKI – Bruno PASCAL – Jean-Noël RIOS – Rodolphe RUBIO -

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Il est proposé d'adapter le Tableau des Effectifs afin de procéder à l'avancement de grade pour certains Agents.

Il convient par conséquent de créer les postes suivants :

CREATION DE POSTES			
SERVICE	GRADE AUTORISE	N° POSTE	OBSERVATIONS
SPANC	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	140/14	Date d'effet Au 1 ^{er} mai 2014
Environnement (Ambassadeur de tri)	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	141/14	Date d'effet Au 1 ^{er} mai 2014
Police Intercommunale	Brigadier	142/14	Date d'effet Au 1 ^{er} mai 2014
Police Intercommunale	Brigadier	143/14	Date d'effet Au 1 ^{er} mai 2014
Ecole de Musique	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe	144/14	Date d'effet Au 1 ^{er} mai 2014

PROPOSITION

Dès lors, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur ces créations de postes afin de modifier, en conséquence, le Tableau des Effectifs de l'établissement à la date du 1^{er} mai 2014, comme suit.

Les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



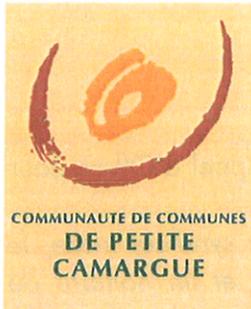
Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 15/05/14

- sa publication le 15/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 15/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/28

OBJET

Commission d'Appel d'Offres : Election des membres

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

EXPOSE

L'article 22 du Code des Marchés Publics fixe la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics locaux.

« Lorsqu'il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou d'un syndicat mixte, le Président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, Président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, désignés par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat. »

Ce qui signifie, qu'en raison de la règle applicable aux communes de 3 500 habitants et plus, catégorie à laquelle la Commune de Vauvert appartient, il y a lieu, pour le Conseil de Communauté, d'élire en son sein cinq membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

PROPOSITION

Le Conseil de Communauté est invité à élire les nouveaux représentants de la Communauté appelés à siéger dans cette Commission.

Sièges à pourvoir	Candidatures	Résultats Liste A	Résultats Liste B	Nombre de Bulletins Nuls	Nbre de Suffrages Exprimés	Résultats Nbre de sièges
5 Membres Titulaires	<u>Liste A</u> <u>Titulaires</u> William AIRAL Marie PASQUET Joël TENA Guy SCHRAMM Didier LEBOS	Titulaires 30	Titulaires 3	3	30	<u>Titulaires</u> Liste A 5 sièges Liste B 0 Siège
	5 Membres Suppléants	<u>Liste A</u> <u>Suppléants</u> Annick CHOPARD Alain DUPONT Nelly RUIZ Monique CHRISTOL Corinne ROSELLO	Suppléants 34	Suppléants 0	2	32
	<u>Liste B</u> <u>Titulaire</u> René GIMENEZ <u>Suppléant</u> Néant					

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur au vu des résultats du scrutin,

DECIDE

Sont donc élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres : Madame Marie PASQUET, Messieurs William AIRAL, Joël TENA, Guy SCHRAMM et Didier LEBOIS, membres titulaires et Mesdames Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Monique CHRISTOL, Corinne ROSELLO et Monsieur Alain DUPONT, membres suppléants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 15/05/14

- sa publication le 15/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 15/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/29

OBJET

Commission de Délégation de Service Public : Election des membres

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

En vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les plis contenant les offres en matière de délégation de service public sont ouverts par une Commission composée :

« Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à représentation proportionnelle au plus fort reste ».

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Le vote s'effectue à bulletins secrets.

PROPOSITION

Le Conseil de Communauté est invité à élire les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger dans cette Commission :

Sièges à pourvoir	Candidatures	Résultats Liste A	Nombre de Bulletins Nuls	Nombre de Bulletins Blancs	Nombre de Suffrages Exprimés	Résultats Nbre de sièges
5 Membres Titulaires	<u>Liste A Titulaires</u> William AIRAL Marie PASQUET Joël TENA Guy SCHRAMM Didier LEBOIS	Titulaires/ Suppléants 32	1	3	28	<u>Titulaires</u> Liste A 5 sièges
5 Membres Suppléants	<u>Liste A Suppléants</u> Annick CHOPARD Alain DUPONT Nelly RUIZ Monique CHRISTOL Corinne ROSELLO					<u>Suppléants</u> Liste A 5 sièges

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur au vu des résultats du scrutin,

DECIDE

Sont donc élus pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public : Madame Marie PASQUET, Messieurs William AIRAL, Joël TENA, Guy SCHRAMM et Didier LEBOIS, membres titulaires et Mesdames Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Monique CHRISTOL, Corinne ROSELLO et Monsieur Alain DUPONT, membres suppléants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Jean-Paul FRANC

Acte exécutoire, en vertu de :

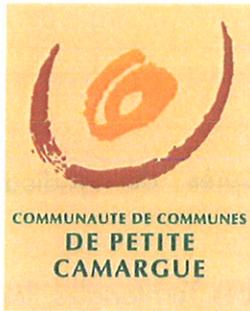
- son dépôt en Préfecture le 05/05/14

- sa publication le 05/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 05/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/30

OBJET

**Election des Membres délégués du Conseil de
Communauté auprès du Syndicat Intercommunal de
Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard**

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

La Communauté de Communes de Petite Camargue se trouve représentée auprès du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard.

Le Rapporteur expose que, selon l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes qui ne comprennent d'autres personnes morales que des communes, des syndicats de communes ou des communautés de communes, restent soumis aux dispositions relatives aux syndicats de communes ordinaires.

Ainsi, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L.5211-7 que les délégués sont élus par les assemblées délibérantes intéressées « *au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Pour les syndicats mixtes, l'instruction ministérielle NOR/INTB1407/94N du 24 mars 2014 recommande d'appliquer les règles ci-dessus.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'élire les délégués de la Communauté appelés à siéger au sein du SITOM SUD GARD :

SYNDICAT MIXTE	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Ont obtenu
Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard 8 membres délégués 4 titulaires 4 suppléants	<u>Titulaires</u>				
	Bernadette MAUMEJEAN	36	0	36	36 voix
	Didier LEBOIS	36	0	36	36 voix
	Alain REBOUL	36	0	36	36 voix
	Bruno PASCAL	36	0	36	36 voix
	<u>Suppléants</u>				
	Christophe TICHET	36	0	36	36 voix
	Corinne ROSELLO	36	0	36	36 voix
René GIMENEZ	36	0	36	36 voix	
Alain DUPONT	36	0	36	36 voix	

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur au vu des résultats du scrutin,

DECIDE

De désigner :

- Messieurs **LEBOIS**, **REBOUL**, **PASCAL** et Madame **MAUMEJEAN**, Titulaires
- Messieurs **TICHET**, **GIMENEZ**, **DUPONT** et Madame **ROSELLO**, Suppléants

Pour siéger au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud Gard.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

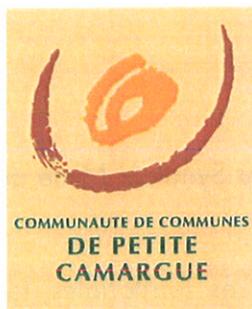
- son dépôt en Préfecture le **15/05/14**

- sa publication le **15/05/14**

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du **15/05/14**

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/31



OBJET

Election des Membres délégués du Conseil de Communauté auprès du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territorial Sud Gard

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANCO

EXPOSE

La Communauté de Communes de Petite Camargue se trouve représentée auprès du Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territorial Sud Gard.

Le Rapporteur expose que, selon l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes qui ne comprennent d'autres personnes morales que des communes, des syndicats de communes ou des communautés de communes, restent soumis aux dispositions relatives aux syndicats de communes ordinaires.

Ainsi, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L.5211-7 que les délégués sont élus par les assemblées délibérantes intéressées « *au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Pour les syndicats mixtes, l'instruction ministérielle NOR/INTB1407/94N du 24 mars 2014 recommande d'appliquer les règles ci-dessus.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'élire les délégués de la Communauté appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du SCOT SUD GARD :

SYNDICAT MIXTE	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Ont obtenu
Syndicat Mixte du SCOT SUD GARD 9 membres délégués	Jean-Noël RIOS	36	0	36	36 Voix
	Michaël MANEN	36	0	36	36 Voix
	Marie-José DOUTRES	36	0	36	36 Voix
	William AIRAL	36	0	36	36 Voix
	Alain DUPONT	36	0	36	36 Voix
	Guy SCHRAMM	36	0	36	36 Voix
	Arthur EDWARDS	36	0	36	36 Voix
	André BRUNDU	36	0	36	36 Voix
	Joël TENA	36	0	36	36 Voix

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur au vu des résultats du scrutin,

DECIDE

De désigner :

- Messieurs RIOS, MANEN, AIRAL, DUPONT, SCHRAMM, EDWARDS, BRUNDU, TENA et Madame DOUTRES

Pour siéger au Syndicat Mixte du SCOT SUD GARD.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 15/05/14

- sa publication le 15/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 15/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/32

OBJET

**Election des Membres / délégués du Conseil de
Communauté auprès du Pays Vidourle Camargue**

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

La Communauté de Communes de Petite Camargue se trouve représentée auprès du Pays Vidourle Camargue.

Le Rapporteur expose que, selon l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes qui ne comprennent d'autres personnes morales que des communes, des syndicats de communes ou des communautés de communes, restent soumis aux dispositions relatives aux syndicats de communes ordinaires.

Ainsi, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L.5211-7 que les délégués sont élus par les assemblées délibérantes intéressées « au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Pour les syndicats mixtes, l'instruction ministérielle NOR/INTB1407/94N du 24 mars 2014 recommande d'appliquer les règles ci-dessus.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'élire les délégués de la Communauté appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue :

SYNDICAT MIXTE	Candidatures	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Nombre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Ont obtenu	
Pays Vidourle Camargue	<u>Titulaires</u>					
	Jean-Paul FRANC	36	0	36	36 Voix	
	Katy GUYOT	36	0	36	36 Voix	
	Monique CHRISTOL	36	0	36	36 Voix	
	Didier LEBOIS	36	0	36	36 Voix	
	<u>Comité Syndical</u>	Joël TENA	36	0	36	36 Voix
		Caroline BRESCHIT	36	0	36	36 Voix
	12 membres délégués	<u>Suppléants</u>				
		André MEGIAS	36	0	36	36 Voix
	6 titulaires	Laurence EMMANUELLI	36	0	36	36 Voix
	6 suppléants	Françoise DAVENEL	36	0	36	36 Voix
		Corinne ROSELLO	36	0	36	36 Voix
	Nelly RUIZ	36	0	36	36 Voix	
	Alain DUPONT	36	0	36	36 Voix	
<u>GAL</u>	<u>Titulaire</u>	36	0	36	36 Voix	
	Marie PASQUET					
	<u>Suppléant</u>	36	0	36	36 Voix	
	Arthur EDWARDS					

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur au vu des résultats du scrutin,

DECIDE

De désigner :

- Mesdames GUYOT, CHRISTOL, BRESCHIT et Messieurs FRANC, LEBOS, TENA, Titulaires
- Mesdames EMMANUELLI, DAVENEL, ROSSELLO, RUIZ et Messieurs MEGIAS, DUPONT, Suppléants

Pour siéger au Comité Syndical du Pays Vidourle Camargue.

- Madame PASQUET, Titulaire et Monsieur EDWARDS, Suppléant
- Pour siéger au GAL du Pays Vidourle Camargue.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 15/05/14

- sa publication le 15/05/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 15/05/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/05/33

OBJET

Election des Représentants au sein des Organismes Extérieurs

Séance du 7 Mai 2014

Date de convocation : 30 Avril 2014

Membres en exercice : 37

32 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le sept mai, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

William AIRAL - Christiane BARTHES – Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO - Annick CHOPARD - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Jean DENAT – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT - Arthur EDWARDS – Laurence EMMANUELLI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET - Didier LEBOIS - Michaël MANEN - Bernadette MAUMEJEAN – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO – Rodolphe RUBIO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Bruno PASCAL a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Manuel GABARRI a donné procuration à Didier LEBOIS
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
- Joël TENA a donné procuration à Alain REBOUL

Absent excusé

Pierre-Philippe CARPENTIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Le renouvellement du Conseil de Communauté à l'issue des élections municipales, nécessite de procéder à la désignation au scrutin secret des représentants au sein des organismes suivants :

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans son dernier alinéa, ajouté par la loi du 13 août 2004 permet à l'assemblée de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire contraire.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'adopter, à l'unanimité, la modalité du vote à main levée,
- De désigner ses Représentants comme suit :

ORGANISMES EXTERIEURS	Candidatures
MdEE Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Jean-Paul FRANC Katy GUYOT
PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Vidourle Camargue	<u>COMITE DE PILOTAGE</u> Katy GUYOT Marie PASQUET Alain REBOUL René GIMENEZ <u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Katy GUYOT Marie PASQUET
CFPPA Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole	Jean-Paul FRANC
MLJ Mission Locale Jeunes de Petite Camargue	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Katy GUYOT Manuel GABARRI
OFFICE DE TOURISME DE VAUVERT ET DE PETITE CAMARGUE	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Bernadette MAUMEJEAN Didier LEBOS

	Monique CHRISTOL Alain REBOUL Jean-Noël RIOS
UVP LR Union des Villes Portuaires du Languedoc Roussillon	Jean-Noël RIOS Didier LEBOIS
EHPAD de BEAUVOISIN	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA</u> Jean-Paul FRANC Christophe TICHET Corinne ROSELLO Joëlle CACHIA-MORENO Jean-Louis MEIZONNET Guy SCHRAMM
COLLEGE LA VALLEE VERTE (VAUVERT)	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Alain REBOUL
Centre Social RIVES (VAUVERT)	<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> Joëlle CACHIA-MORENO
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU VIDOURLE	<u>COMITE RIVIERE</u> Jean-Paul FRANC
COMITE LOCAL DE L'EAU (CLE) du Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de la Vistrenque	<u>Titulaire</u> Arthur EDWARDS
CNAS Comité National des Œuvres Sociales	Marie PASQUET
COS Comité des Œuvres Sociales du Personnel	Marie PASQUET

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et vu les votes à main levée,

DECLARE

Nommer à l'unanimité l'ensemble des représentants ci-dessus désignés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le **15/05/14**

- sa publication le **15/05/14**

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du **15/05/14**

Le Directeur Général des Services Philippe MAUGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/34



OBJET

Création des différentes Commissions thématiques communautaires et désignation de leurs membres

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil de Communauté peut former, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces Commissions sont convoquées dans les huit jours suivant leur nomination par le Président de la Communauté de Communes (qui en est le Président de droit), les Vice-Présidents titulaires des délégations correspondantes pouvant les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Chacune de ces commissions est rattachée à une Vice-Présidence, à l'exception de la Communication, rattachée au Président, à savoir :

- **Développement économique – Emploi- Formation – Insertion**
- **Développement touristique- Port de plaisance de Gallician**
- **Aménagement du territoire – Urbanisme - Aménagement numérique – SIG**
- **Restauration scolaire**
- **Culture et traditions**
- **Voiries communautaires**
- **Environnement- Développement durable**
- **Politique de l'Habitat – Cadre de vie**
- **Prévention - Sécurité – Maison de la justice et du droit - Accueil des gens du voyage**
- **Transports – Mobilité – Accessibilité- Sport**
- **Communication**
- **Finances - Mutualisation**

Elles sont composées par les Elus du Conseil de Communauté et peuvent être élargies à des « personnalités qualifiées » susceptibles d'apporter un éclairage technique (techniciens de la Communauté, représentants de l'Etat, socioprofessionnels, acteurs en lien avec la thématique).

En outre, des responsables administratifs et techniques de chaque commune peuvent également être invités à participer au travail des Commissions le cas échéant, afin d'articuler au mieux les projets et dossiers communaux et intercommunaux.

Le rôle des Commissions est d'émettre des avis sur les projets et d'en rendre compte au Bureau et au Conseil de Communauté. Lieux de débats, d'informations et de propositions, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité. Pour des raisons tenant à l'efficacité de leur fonctionnement, il apparaît souhaitable de les limiter à une quinzaine de membres maximum en respectant les trois principes suivants :

- Représentation de chacune des communes : 2 délégués par commune, outre le Président et le (a) Vice-président (e) concerné (e),
- Représentation proportionnelle afin de permettre l'expression des différentes sensibilités au sein du Conseil de Communauté (conformément à l'article L.2121-22 du CGCT). Pour cela, un, voire deux membres supplémentaires pourront être proposés par les maires ou l'EPCI,
- Association de conseillers municipaux n'étant pas délégués au Conseil de Communauté selon modalités à définir.

Cela contribuera à renforcer l'implication des conseils municipaux, et permettra une meilleure prise en compte de l'ensemble des problématiques propres à chaque commune, disposition introduite par la Loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales par l'article L.5211-40-1 du CGCT. A ce titre, un à deux représentants par commune pourrait être la règle, lesquels siègeraient lors de l'examen de dossiers de la Commission.

Conformément à la Loi N° 204-809 du 13 août 2004, le Conseil de Communauté est informé qu'il peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les membres de ces Commissions.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté,

Vu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les compétences définies par les statuts de la Communauté de Communes,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

Considérant la nécessité de respecter le principe de spécialité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

- de mettre en place les douze commissions suivantes selon les modalités sus-énoncées,
- de désigner les membres destinés à siéger dans chacune d'entre elles,
- de procéder au vote à main levée pour ces désignations,
- de nommer les conseillers municipaux appelés à y siéger lors du prochain Conseil de Communauté.

COMPOSITION	SONT CANDIDATS	RESULTATS DU VOTE
<p>Commission « Développement Economique – Emploi – Formation – Insertion »</p> <p><i>Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire – Développement de l'offre de services aux entreprises et aux salariés – Relations avec les acteurs économiques – Installations d'entreprises, promotion et prospection économique – Soutien aux activités économiques existantes, à l'implantation d'activités économiques nouvelles et à toutes opérations favorisant la création d'emploi - Mise en place et gestion d'ateliers relais ou hôtels d'entreprises – Assistance aux porteurs de projets et à la création des entreprises – Actions en faveur de l'emploi – Actions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion par l'économique</i></p>	<p>Vice Présidente : Katy GUYOT Alain DUPONT Marie PASQUET André BRUNDU Pierre-Philippe CARPENTIER Arthur EDWARDS Christophe TICHET Manuel GABARRI Joël TENA Olivier GUYOT Elisabeth MICHALSKI Farouk MOUSSA William AIRAL Joëlle CACHIA-MORENO</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>

<p>Commission « Développement touristique – Port de Plaisance de Gallician »</p> <p><i>Gestion et suivi des actions dans le domaine du tourisme en lien avec les partenaires publics et privés – Actions pour la valorisation et de développement du Port de Plaisance de Gallician – Action de promotion et de développement du tourisme fluvial – Actions pour la valorisation du patrimoine bâti public – Actions visant à la création et à la mise en valeur des sentiers de randonnées – Mise en œuvre de toutes actions tendant à favoriser la promotion et l'animation touristique du territoire</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Alain REBOUL Alain DUPONT Bernadette MAUMEJEAN Didier LEBOIS Monique CHRISTOL Françoise DAVENEL Virginia BASTIDE William AIRAL Jean-Noël RIOS Elsa INESTA</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Aménagement du Territoire – Urbanisme – Aménagement numérique – SIG »</p> <p><i>Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gard – Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme en collaboration avec les communes et à toute réflexion dans ce domaine. Conduite de toute étude permettant la réalisation du projet de territoire de la Communauté de Communes – Zone d'aménagement concertée réalisée dans le cadre du développement économique – Instruction des autorisations d'urbanisme – Protection de l'agriculture et des espaces naturels – Participation à toutes démarches dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire – Promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication – Suivi du Système d'Information Géographique – Participation aux démarches telles que celles liées au Schéma d'Aménagement de gestion des eaux (SAGE) – Actions concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : André BRUNDU André MEGIAS Bernard JULIEN Pierre-Philippe CARPENTIER Arthur EDWARDS Joël TENA Nelly RUIZ Jean-Noël RIOS Mouad AMARA Laurence EMMANUELLI Gérard GAYAUD</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Restauration Scolaire »</p> <p><i>Suivi du service de restauration scolaire – Réflexion sur la création d'une nouvelle cuisine centrale – Mise en œuvre de toutes actions tendant à l'amélioration du service</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Guy SCHRAMM Alain DUPONT Aude LEMOUEL Didier LEBOIS Corinne ROSELLO Françoise DAVENEL Alain REBOUL Sylvie CLAIR Marc JOLIVET Catherine DELMAS Elisabeth MICHALSKI Gérard GAYAUD Christiane BARTHES</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Culture et des Traditions »</p> <p><i>Conduite de toutes études concourant au développement culturel du territoire – Suivi du projet de construction de la nouvelle école de musique intercommunale – Participation et soutien aux manifestations culturelles, d'art et de traditions d'intérêt communautaire – Participation et soutien aux animations et associations culturelles d'intérêt communautaire</i></p>	<p><u>Vice-Présidente</u> : Marie PASQUET Caroline BRESCHIT Giovani MATINI Corinne ROSELLO Monique CHRISTOL Manuel GABARRI Alain REBOUL Claude LANGLADE Marie-José DOUTRES Bruno PASCAL Gérard GAYAUD</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Voiries Communautaires »</p>	<p><u>Vice-Président</u> : Didier LEBOIS Alain DUPONT Jean-Claude FOVET Christophe TICHET Laurent SALERT</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>

<p><i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire</i></p>	<p>Nicolas SAVELLI Annick CHOPARD Christian SOMMACAL Jean-Noël RIOS</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Environnement et développement durable »</p> <p><i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés – Gestion du Service Public d'Assainissement non Collectif – Participation aux démarches environnementales (Agenda 21, Plan Climat énergie départemental...)</i></p>	<p><u>Vice-Présidente</u> : Joëlle CACHIA-MORENO Bernadette MAUMEJEAN Bernard JULLIEN Didier LEBOIS Arthur EDWARDS Sophie PAGES Olivier GUYOT Katy GUYOT Francine CHALMETON Bruno PASCAL Gérard GAYAUD Jean-Louis MEIZONNET</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Politique de l'Habitat – Cadre de Vie »</p> <p><i>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et autres études à vocation d'habitat – Aides en faveur de l'habitat (aides façades en particulier) – Elaboration d'une charte architecturale</i></p>	<p><u>VicePrésident</u> : Jean-Louis MEIZONNET Michael MANEN Bernard JULLIEN Pierre-Philippe CARPENTIER Patrice COLENSON Olivier GUYOT Géraldine CANDEL Laurence EMMANUELLI Marie-José DOUTRES René GIMENEZ</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Prévention – Sécurité – Maison de la Justice et du Droit – Accueil des gens du voyage »</p> <p><i>Police intercommunale – Maison de la Justice et du Droit – Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Alain DUPONT Marcel AURIERE Jean-Jacques ANDRIEU Olivier MANESSE Nelly RUIZ Philippe CANIZARES Rodolphe RUBIO Elisabeth MICHALSKI</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Transports – Mobilité – Accessibilité – Sport »</p> <p><i>Elaboration d'un schéma de déplacement et de transport communautaires intégrant la problématique des personnes à mobilité réduite et mise en œuvre des préconisations – Réflexion sur la création de liaisons douces sur le territoire communautaire – Réflexion sur la compétence de la Communauté de Communes en matière sportive</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Christophe TICHET André MEGIAS Henri REBOUL Pierre-Philippe CARPENTIER Lise BRUNEL Nicolas SAVELLI Laurence DALLO Sébastien VIDAL Katy GUYOT Rodolphe RUBIO</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Communication »</p> <p><i>Bulletin et site internet communautaires - Signalétique</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Jean-Paul FRANC Michael MANEN Stéphane DURAND Michel JOASSARD Nelly RUIZ Anne COURTIOL Marie-José DOUTRES Katy GUYOT Joëlle CACHIA-MORENO</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>
<p>Commission « Finances – Mutualisation »</p> <p><i>Stratégie financière de la Communauté de Communes – Préparation du budget – Gestion de la dette et trésorerie – Gestion du Patrimoine de la collectivité – Evaluation des politiques publiques – Schéma de mutualisation des services communes /Intercommunalité</i></p>	<p><u>Vice-Président</u> : Joël TENA Caroline BRESCHIT Marie PASQUET André BRUNDU Arthur EDWARDS Manuel GABARRI Alain REBOUL Jean DENAT Ludovic ARBRUN Annick CHOPARD Joëlle CACHIA-MORENO</p>	<p>Elus à l'unanimité</p>

DECISION

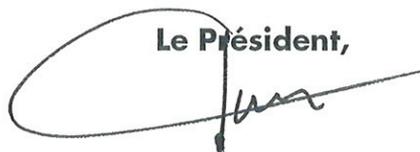
Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et vu les votes à main levée,

DECLARE

Nommer à l'unanimité l'ensemble des représentants ci-dessus désignés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 30/06/14

- sa publication le 30/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 30/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/35

OBJET

Comité Technique – Désignation des représentants de la Collectivité

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPporteur : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

En application des dispositions du décret N°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Conseil de Communauté doit procéder à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants au Comité Technique.

Pour rappel, le nombre de membres du Comité Technique est actuellement fixé à 10 soit 5 représentants de la Collectivité et 5 représentants du personnel communautaire, chaque représentant disposant d'un membre suppléant.

Le Conseil de Communauté est appelé, suite au renouvellement des conseils municipaux et en conséquence de l'Assemblée délibérante, à désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants afin de siéger au Comité Technique.

Les membres représentant le personnel seront renouvelés par les élections organisées le 4 décembre 2014.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté,

Vu cet exposé,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret N° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

- De désigner les représentants des Elus suivants :

Titulaires

- Mesdames CHOPARD Annick, RUIZ Nelly, DAVENEL Françoise, ROSELLO Corinne
- Monsieur FRANC Jean-Paul

Suppléants

- Mesdames MICHALSKI Elisabeth, CHRISTOL Monique
- Messieurs DUPONT Alain, TENA Joël, BRUNDU André

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Président,
Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14

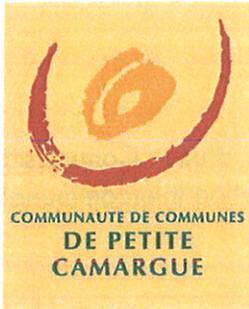
- sa publication le 20/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/36

OBJET

Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – Nomination des membres

Séance du 11 Juin 2014
Date de convocation : 4 Juin 2014
Membres en exercice : 37
27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

L'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, cette Commission se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au CGI, institués par le décret N°2009-303 du 18 Mars 2009 précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres.

Cette désignation doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et bien divers. Elle participe, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers. Elle donne un avis sur les nouvelles évaluations foncières des locaux commerciaux et bien divers déterminés par l'Administration.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre le Président de l'Administration et la Commission, ou de refus, de la CIID de prêter son concours, la liste des locaux types et les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Aux termes de l'article 1650 A du CGI, la CIID comprend, outre le Président de l'EPCI – ou son adjoint délégué – qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité Française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des Impositions Directes Locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI. La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les dix commissaires titulaires, ainsi que les dix commissaires suppléants, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, en nombre double, sur proposition de ses communes membres.

Les Présidents des EPCI doivent présenter des listes faisant apparaître distinctement, d'une part, le groupe des vingt noms de commissaires titulaires, et d'autre part, celui des vingt noms de commissaires suppléants, soit au total quarante noms. Quatre des commissaires proposés seront domiciliés hors du ressort de l'EPCI. Devront être mentionnés les noms, prénoms, adresse et profession des commissaires.

COMMISSAIRES TITULAIRES		
1 MEGIAS André	8 Rue du Rhôny 30470 AIMARGUES	Retraité
2 FOVET Jean-Claude	8 Impasse des Mimosas 30470 AIMARGUES	Retraité
3 MONZAT Jacques	44 Place de la Lucque 30470 AIMARGUES	Retraité
4 RAVEL Marcel	3 Rue Bollac 30470 AIMARGUES	Retraité
5 BARRAL Jean	4 Square Saint Jean 30620 AUBORD	Retraité Travaux Publics
6 OLLIER Evelyne	22 Rue de Talen 30620 AUBORD	Retraîtée Fonction Publique
7 MARTIN Alain	3 Avenue des Cévennes 30620 AUBORD	Retraité Agriculteur et ancien Maire
8 LAPIZE Noëlle	3 Avenue des Lauriers 30620 AUBORD	Retraîtée Fonction Publique
9 AUBRY Nicole	156 Chemin de St-Gilles 30640 BEAUVOISIN	Retraîtée
10 ALLEGRE Mathieu	25 Place du Marquis de Baroncelli 30640 BEAUVOISIN	Assistant d'éducation
11 BOURAT Marcel	184 Rue de la Clastre 30640 BEAUVOISIN	Retraité
12 LAUZE-BESSODES Sophie	26 Impasse des Moulins 30640 BEAUVOISIN	Directrice
13 BRUC Denis	6 Bis Avenue Fernand Granon 30740 LE CAILAR	Retraité Agro-Alimentaire
14 CABANEL Michel	Chemin de la Méjane 30740 LE CAILAR	Retraité Agent Technicien Commercial
15 AURILLON René	4 Rue du Grand Jardin 30740 LE CAILAR	Retraité Sapeur Pompier
16 BERRUS Edmond	12 Avenue Louis Blanc 30740 LE CAILAR	Retraité Agricole
17 GUIRAUD Annette	2 Rue de la République 30600 VAUVERT	Retraîtée
18 TRIBILLAC Daniel	182 Rue de l'Ausselon 30600 VAUVERT	Exploitant Agricole
19 DUMAS Jacques	1272 Mas Neuf 30600 VAUVERT	Agriculteur
20 CASTANIER Daniëlle	40 Boulevard Jean-Moulin 30600 VAUVERT	Retraîtée

COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
1 MEGIAS Annie	8 Rue du Rhôny 30470 AIMARGUES	Retraîtée
2 JULLIEN Michèle	9 Rue Rémi Valez 30470 AIMARGUES	Retraîtée
3 RESSOUCHE Guy	8 Rue de Marsillargues 30470 AIMARGUES	Retraité
4 CHABAUD René	9 Impasse du Gardian 30470 AIMARGUES	Retraité
5 MARGAROT Johan	15 Rue de la Grand Paillère 30620 AUBORD	Exploitant Agricole
6 VALETTE Agnès	5 Route de Beauvoisin 30620 AUBORD	Sans Profession
7 ANDRIEU Corinne	21 Route de Générac 30620 AUBORD	Sans Profession
8 GARCIA Laurent	11 Impasse des Pins 30620 AUBORD	Agent Commercial
9 COLENSON Patrice	201 Rue de la Graille 30640 BEAUVOISIN	Employé
10 REBOUL Marion	89 Impasse des Moulins 30640 BEAUVOISIN	Assistante d'éducation

11 RIQUET Laurent	40 Chemin des Cailles 30640 BEAUVOISIN	Employé
12 BRUNEL Lise	93 Route de Générac 30640 BEAUVOISIN	Retraitée
13 RUIZ Nelly	1 Avenue du 11 Novembre 30740 LE CAILAR	Pré-retraitée Postale
14 DALLO Laurence	Mas des Pommiers Chemin de Grand Carrière 30740 LE CAILAR	Employée de Maison
15 LANGLADE Claude	La Chevalerie Route du Pont des Tourradons 30740 LE CAILAR	Pré-retraité Cariste
16 CANIZARES Philippe	8 Avenue Pasteur 30740 LE CAILAR	Agent Territorial
17 CAPELLE Michel	34 Rue de la Garenne 30600 VAUVERT	Retraité
18 ROUX-BERTOLLE Jean-Marie	363 Rue Victor Hugo 30600 VAUVERT	Retraité
19 THOULOUBE Mireille	Mas Viala Gallician 30600 VAUVERT	Assistante de Vie Scolaire
20 VALENTIN Xavier	7 Impasse Auguste Renoir 30600 VAUVERT	Assistant de Direction

COMMISSAIRES HORS COMMUNE		
1 MARBOUTY Josette	1 Rue du Grand Jardin 30740 LE CAILAR	Retraitée
2 DE CHASTELLIER Raymond	Moulins du Pins Rte de Aubord 30540 MILHAUD	Retraité
3 ALLEGRE André	4 Impasse des Oliviers 30510 GENERAC	Chargé de Clientèle en Banque
4 BLATIERE Jacques	Mas des Iscles 30600 VAUVERT	Pharmacie – Manadier
5 SAUMADE Magali	Mas de l'Abbaye 13460 SAINTES MARIES DE LA MER	Exploitante Agricole

PROPOSITION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 nonies C et 1650 A,
- Vu le décret N°2009-303 du 18 Mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement de la CIID,
- Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 Juin 2014,

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- De procéder au renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) prévue à l'article 1650 A du Code Général des Impôts,
- De fixer la liste des 40 contribuables proposés comme ci-dessus. Conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI,

- De charger Monsieur le Président de notifier cette décision à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14

- sa publication le 20/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/37

OBJET

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANCO

EXPOSE

Les dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementent respectivement les délégations accordées aux Elus communautaires et les modalités d'attribution des indemnités aux dits Elus.

Lorsque l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Les montants maximum des indemnités des Elus sont arrêtées réglementairement par application d'un pourcentage à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB : 1015 - IM : 821) correspondant aux différentes strates démographiques des collectivités.

Pour les EPCI à fiscalité propre figurant dans la strate de 20 000 à 49 999 habitants, les taux sont les suivants :

- Président : Taux maximal 67,50 % de l'indice brut 1015
- Vice-Présidents : Taux maximal 24,73 % de l'indice brut 1015

Le Président propose, compte tenu du nombre de Vice-Présidents porté à 11, de diminuer son indemnité de 12,86 % et répartir le montant en résultant entre les 11 Vice-Présidents selon le barème suivant :

- Président : taux de 58,81 % de l'indice brut 1015
- Vice-présidents : taux de 18,77 % de l'indice brut 1015

L'enveloppe globale s'élevant approximativement à 121 041 € par an, la répartition proposée est la suivante :

Qualité	Nombre	Montants individuels brut/mois	Taux %IB 1015
Président	1	2 235.64	58,81%
Vice-Président	11	713.53	18,77%

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Vu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-12,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

Vu la délibération N° 2014/04/10 du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 portant élection du Président,

Vu la délibération N° 2014/04/11 du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 fixant à 15 membres la composition du Bureau Communautaire soit un Président, 11 Vice-Présidents et 3 membres délégués,

Vu la délibération N° 2014/04/12 du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 portant élection des Vice-Présidents,

- D'adopter pour le calcul de l'enveloppe globale théorique le mode de calcul ci-dessus exposé ainsi que les indemnités afférentes,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,

DIT

- Ces indemnités seront versées à compter de la date de prise de fonction et leurs montants seront indexés sur l'évolution de la valeur du point de rémunération des fonctionnaires applicable à l'indice brut 1015,
- La dépense correspondante sera imputée au Budget Principal sous le Chapitre 65, Compte 6531, Fonction 021.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14

- sa publication le 20/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/38

OBJET

Rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Petite Camargue - Communication

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté,

- Vu cet exposé,
- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Petite Camargue.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

De prendre acte du rapport d'activité 2013 de la CCPC par 35 voix POUR et une ABSTENTION (Arthur EDWARDS)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 20/06/14
- sa publication le 20/06/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/39

OBJET

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la CCPC - Communication

Séance du 11 Juin 2014
Date de convocation : 4 Juin 2014
Membres en exercice : 37
27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

EXPOSE

Le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 fait obligation de présenter un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quel que soit le mode d'exploitation du service d'élimination des déchets.

Il est établi conformément au décret susvisé et comprend des indicateurs techniques et financiers destinés à faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles s'effectue le service en récapitulant les activités de l'année écoulée.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante ce rapport, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport annuel ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à celui des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Vu cet exposé,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu le décret N° 2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu les articles L.1411-13, L.1411-14, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel 2013 annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

- D'émettre un avis sur le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de Petite Camargue,

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

DECISION

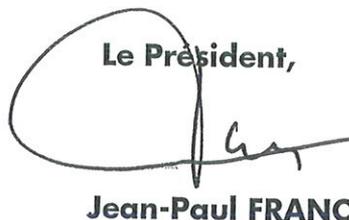
Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 28 Voix POUR et 8 OPPOSITIONS (Kathy GUYOT (+ Bruno PASCAL) ; Jean-Noël RIOS (+ Rodolphe RUBIO) ; Elisabeth MICHALSKI (+ Annick CHOPARD) ; Marie-José DOUTRES (+ Jean DENAT)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 30/06/14

- sa publication le 30/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 30/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/40

OBJET

**Service Public d'Assainissement Non Collectif – Rapport
Annuel 2013 de la Communauté de Communes de
Petite Camargue - Communication**

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

EXPOSE

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné, laquelle doit émettre son avis.

Le rapport ainsi que l'avis du Conseil de Communauté devront ensuite être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à celui des communes membres pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel sera également adressé au Préfet du Gard pour information.

PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

Vu cet exposé,
Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif,
Vu les articles L.1411-13, L.1411-14, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 2013 annexé à la présente délibération,
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

- D'émettre un avis sur le rapport 2013 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

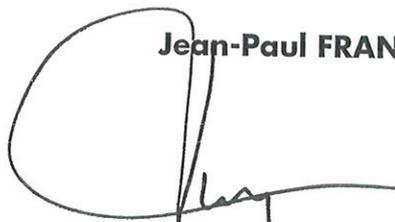
DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 28 Voix POUR et 8 OPPOSITIONS (Kathy GUYOT (+ Bruno PASCAL) ; Jean-Noël RIOS (+ Rodolphe RUBIO) ; Elisabeth MICHALSKI (+ Annick CHOPARD) ; Marie-José DOUTRES (+ Jean DENAT)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14
- sa publication le 20/06/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/41

OBJET

Modification du Tableau des Effectifs

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPporteur : Monsieur Jean-Paul FRANC

EXPOSE

Suite à la réussite d'un concours et afin de permettre la nomination de l'agent concerné à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014, il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet comme suit :

SERVICE/ EMPLOI	ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION	N° Poste	DATE D'EFFET
Instructeur/ Aménagement de l'espace	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur	15/02	au 01/07/2014

PROPOSITION

- Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret N° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

Le Conseil de Communauté est invité à créer :

- Un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014.
- DIT : les dépenses correspondantes ont été imputées au Budget Principal sous le Chapitre 012, Compte 64111, Fonction 810.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter par 35 Voix POUR et 1 Voix CONTRE (Arthur EDWARDS) la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 30/06/14

- sa publication le 30/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 30/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/42

OBJET

Port de Plaisance de Gallician – Tarifs alimentation électrique et eau pour les emplacements équipés de sous compteurs individuels

Séance du 11 Juin 2014
Date de convocation : 4 Juin 2014
Membres en exercice : 37
27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Joël TENA

EXPOSE

Le Port de Gallician propose l'alimentation en eau et électricité à tous les bateaux amarrés et payant une redevance au sein de la concession.

L'emplacement réservé à l'accueil des péniches hôtel a été équipé de compteurs individuels permettant d'évaluer la consommation et de procéder à la facturation de la part consommée.

Il est proposé d'appliquer les tarifications suivantes, basées sur les factures reçues en 2013, à compter du 1^{er} Juillet 2014 :

Electricité

Période	Compteur	Nb de kWh consommés en 2013	Montant des factures reçues en 2013 (en € TTC)
Été (Du 1 ^{er} avril au 30 octobre)	Port (quais)	55 161	6 857,45 €
	Capitainerie	5 920	1 022,67 €
	TOTAL	61 081	7 880,12 €
Proposition tarification été : Du 1 ^{er} avril au 30 octobre	12,90 cts d'€ TTC/kWh soit 10,75 cts d'€ HT/kWh		
Hiver (Du 1 ^{er} janvier au 31 mars et du 1 ^{er} novembre au 31 décembre)	Port (quais)	132 167	15 907,09 €
	Capitainerie	9 871	1 589,31 €
	TOTAL	142 038	17 496,40 €
Proposition tarification hiver : Du 1 ^{er} janvier au 31 mars et du 1 ^{er} novembre au 31 décembre	12,32 cts d'€ TTC/kWh soit 10,27 cts d'€ HT/kWh		

Eau

Période	Compteur	Nb de m³ consommés en 2013	Montant des factures reçues en 2013 (en € TTC)
Régularisation 2012 + estimation 2013	TOTAL	5 182	8 747,26 €
Proposition tarification 2014	1,69 € TTC/m³ soit 1,41 € HT/m³ Soit 0,0017 € TTC / l ou 0,0014 € HT / l		

PROPOSITION

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

Il est donc demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les tarifs proposés applicables au 1^{er} Juillet 2014.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

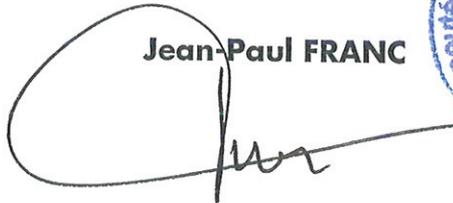
DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14

- sa publication le 20/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/43

OBJET

Tarifs 2015 – Centre d’Hébergement de groupes La Petite Camargue

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L’an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Monsieur Joël TENA

EXPOSE

Le Centre d'hébergement commence à recevoir des demandes d'informations sur ses tarifs 2015 et doit pouvoir les proposer dès septembre 2014 pour les établissements scolaires.

Il est proposé d'appliquer une hausse générale de 2 % :

	2014	2015
Tarifs de base		
Nuitée	23,00	23,50
Nuitée + petit déjeuner	25,50	26,00
Option Chambre seule	33,30	34,00
Option Chambre seule + petit déjeuner	35,90	36,60
Restauration		
Petit déjeuner	5,80	5,90
Panier repas	7,00	7,10
Repas simple Enfant	11,30	11,50
Repas simple Adulte	16,10	16,30
Repas « amélioré »	19,90	20,00
Formules Pension Complète (Nuit, Petit déjeuner, repas de midi, goûter, repas du soir)		
Enfant semaine complète	36,10	36,80
Enfant semaine non complète	37,60	38,30
Adulte semaine complète	47,80	48,70
Week-end Adulte	50,00	51,00
Formules Demi-pension (Nuit, Petit déjeuner, repas)		
Enfant	32,50	33,10
Adulte	37,60	38,80
Week-end Adulte	40,60	42,00
Autres tarifs		
Frais de dossier	23,00	24,00
Taxe de séjour	0,30	0,30

PROPOSITION

Il est donc demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les tarifs proposés applicables au 1^{er} janvier 2015.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC



Acte exécutoire, en vertu de :
- son dépôt en Préfecture le 30/06/14
- sa publication le 30/06/14
En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de 2 mois à compter du 30/06/14
Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/44

OBJET

Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèteries et collecte des colonnes à verre – Autorisation de signer les marchés

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CACHIA-MORENO

EXPOSE

Afin de renouveler le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèteries et collecte des colonnes à verre, une consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33,56 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à concurrence est paru le 17 janvier 2014 fixant la date de remise des offres au 3 mars 2014 à 11h30.

Ce marché est décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Collecte des déchets urbains et collecte sélective
- Lot 2 : Evacuation des déchets de déchèteries
- Lot 3 : Collecte du verre en colonnes d'apport volontaire

Lors de sa séance du 20 mai 2014, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les offres conformément aux critères du règlement de consultation.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

- Lot 1 - Collecte des déchets urbains et collecte sélective : la Société OCEAN (30000 NIMES) pour un montant annuel de 1 495 591,22 € HT,
- Lot 2 - Evacuation des déchets de déchèterie : la Société OCEAN (30000 NIMES) pour un montant annuel de : 238 332,50 € HT selon le détail estimatif,
- Lot 3 - Collecte du verre en colonnes d'apport volontaire : la Société VIAL (30310 VERGEZE) pour un montant à la tonne de 31 € HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal sous le chapitre 011, compte 611, fonction 812.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres attribuant le marché comme suit :
 - Lot 1 - Collecte des déchets urbains et collecte sélective : la Société OCEAN (30000 NIMES) pour un montant annuel de 1 495 591,22 € HT,

- Lot 2 - Evacuation des déchets de déchèterie : la Société OCEAN (30000 NIMES) pour un montant annuel de : 238 332,50 € HT selon le détail estimatif,
- Lot 3 - Collecte du verre en colonnes d'apport volontaire : la Société VIAL (30310 VERGEZE) pour un montant à la tonne de 31 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises attributaires et tous les actes y afférents.

- DIT : les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal sous le chapitre 011, compte 611, fonction 812.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

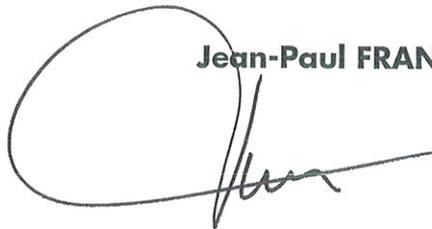
DECIDE

D'adopter par 22 Voix POUR ; 3 ABSTENTIONS (Reine BOUVIER, Manuel GABARRI, René GIMENEZ) et 11 Voix CONTRE (Kathy GUYOT (+ Bruno PASCAL) ; Jean-Noël RIOS (+ Rodolphe RUBIO) ; Elisabeth MICHALSKI (+ Annick CHOPARD) ; Marie-José DOUTRES (+ Jean DENAT) ; Laurence EMMANUELLI (+ William AIRAL) ; Marc JOLIVET) la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Jean-Paul FRANC




Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 30/06/14

- sa publication le 30/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à compter du 30/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2014/06/45

OBJET

Convention annuelle 2014 d'aide au fonctionnement et à l'animation de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue

Séance du 11 Juin 2014

Date de convocation : 4 Juin 2014

Membres en exercice : 37

27 présents – 36 votants

L'an deux mille quatorze, le onze juin, à dix huit heures, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANC.

Présents

Reine BOUVIER - Caroline BRESCHIT - André BRUNDU - Joëlle CACHIA-MORENO – Pierre-Philippe CARPENTIER - Monique CHRISTOL - Françoise DAVENEL – Marie-José DOUTRES - Alain DUPONT – Laurence EMMANUELLI – Manuel GABARRI - Gérard GAYAUD - René GIMENEZ – Katy GUYOT – Marc JOLIVET – André MEGIAS - Jean-Louis MEIZONNET – Elisabeth MICHALSKI - Marie PASQUET - Alain REBOUL – Jean-Noël RIOS - Corinne ROSELLO - Nelly RUIZ - Guy SCHRAMM – Joël TENA - Christophe TICHET -

Absents ayant donné procuration

- Michaël MANEN a donné procuration à Alain DUPONT
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Caroline BRESCHIT
- Didier LEBOIS a donné procuration à André BRUNDU
- Arthur EDWARDS a donné procuration à Guy SCHRAMM
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Jean-Noël RIOS
- Bruno PASCAL a donné procuration à Katy GUYOT
- Jean DENAT a donné procuration à Marie-José DOUTRES
- William AIRAL a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Annick CHOPARD a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI

Absente excusée

- Christiane BARTHES

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe TICHET a été désigné.

RAPPORTEUR : Madame Katy GUYOT

EXPOSE

Par délibération N°2011/04/43 du 13 avril 2011, la Communauté de Communes de Petite Camargue a reconduit la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue dans sa mission de service public de gestion et d'animation des dispositifs Maison de l'Emploi et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire intercommunal. Une convention cadre triennale a été conclue en ce sens pour la période 2011-2014.

Cette convention cadre doit être complétée annuellement par une convention d'objectifs fixant pour l'année en cours, les missions et objectifs confiés à l'association Maison de l'Emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue pour la gestion des deux dispositifs au profit du territoire pour l'année 2014 ainsi que les moyens octroyés par la Communauté de Communes pour y répondre.

Cette convention s'appuie sur les plans d'action validés en Comité de Pilotage du PLIE le 22 novembre 2013 et en Conseil d'Administration de l'association le 27 février 2014.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil de Communauté :

Vu la délibération N°2014/04/20 du Conseil de Communauté en date du 29 avril 2014 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 4 juin 2014,

- d'approuver la convention ci-jointe entre l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue et la Communauté de Communes de Petite Camargue au titre de sa compétence en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention.

- DIT : La dépense correspondante, soit 129 752,88 Euros (5,24 Euros X 24 762 Habitants) sera imputée au Budget Principal sous le Chapitre 65, Compte 6554, Fonction 903.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter par 35 Voix POUR et 1 ABSTENTION (René GIMENEZ) la proposition du rapporteur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Jean-Paul FRANC

Acte exécutoire, en vertu de :

- son dépôt en Préfecture le 20/06/14

- sa publication le 20/06/14

En vertu du Décret n° 83-1205, le présent acte peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,

dans un délai de 2 mois à compter du 20/06/14

Le Directeur Général des Services, Philippe MAUGY